

GRENELLE : LE POINT DE VUE DE BETTINA LAVILLE

La consultation du public du Grenelle de l'environnement a réuni environ 15 000 personnes dans les débats régionaux et a recueilli plus de 300 000 visites du site Internet dédié et plus de 14 000 contributions. Malgré la brièveté du temps, à la fois pour l'assimilation des propositions des groupes de travail nationaux et pour le temps de réflexion dans les ateliers, les débats régionaux se sont déroulés généralement de manière ouverte.

Quatre caractéristiques marquent l'expression du public :

- la volonté passionnée des citoyens et des groupes de citoyens d'être acteurs à part entière du débat environnemental ;
- l'exigence d'une cohérence meilleure entre les objectifs de durabilité affichés par les groupes de travail et les choix de l'Etat et des différents acteurs du secteur économique en matière d'aménagement, de fiscalité et de réglementation ;
- l'interrogation, eu égard à la place de l'homme dans la biosphère, sur la compatibilité entre les modes actuels de fonctionnement de l'économie et les défis, en particulier climatiques, à relever ;
- la revendication de transparence, de lisibilité et d'application équitable du droit de l'environnement.

On retrouve les mêmes caractéristiques dans le forum Internet. Le public a, pour une grande part, validé les consensus et les dissensus relevés dans les groupes de travail nationaux.

Afin d'assurer la transparence complète de la restitution des débats, je préconise l'écriture d'un « Livre blanc » des interventions et propositions du public à partir du forum Internet, de la contribution des rapporteurs des ateliers et de l'enregistrement des séances plénières.

Afin de transformer ce moment de « bouillonnement » de la démocratie écologique en un vrai débat public régulier et transparent, je préconise, comme l'ont demandé les participants à ces débats, la consolidation des « ateliers » régionaux, dans une version parfois modifiée par l'expérience de la présente consultation, afin d'instaurer une gouvernance écologique capable de diffuser le travail d'experts et d'approfondir l'application effective des consensus et les composantes des dissensus.

Malgré une sur-représentation institutionnelle et une médiation hésitante entre le travail des ateliers et les interventions du public, il m'apparaît que la multiplicité des acteurs des débats et la diversité des responsables de la restitution ont bien garanti la transparence du processus.

Au-delà des débats régionaux, ce Grenelle de l'environnement a été, indiscutablement, un moment très fort de « démocratie écologique ». Je préfère ce terme à celui, pourtant adopté par le groupe de travail n°5, de « gouvernance », car c'est l'environnement qui a été traité, plus que le développement durable. Or, la gouvernance, même quand il s'agit de biodiversité, est plus liée au

développement durable et à la conjugaison de ces fameux « trois piliers ».

Ce Grenelle de l'environnement a été un moment de forte mobilisation : Rappelons-le cinq collèges (ONG, Etat, salariés, employeurs, collectivités territoriales) qui se sont réunis autour des deux ministres, Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet, épaulés par Martin Hirsch, Michel Barnier, Valérie Pécresse, Christine Boutin et Christian Estrosi, Dominique Bussereau, pendant deux jours et quelques heures, et une célébration à l'Élysée. Un des grands intérêts a été la déclinaison de la méthode des « 5 collèges » tout au long du processus : dans les groupes de travail, dans les ateliers des débats régionaux, et dans le « Grenelle » lui-même ; avec aussi, à mon sens, une réflexion ouverte sur ces 5 collèges. Le secteur bancaire, celui de l'économie sociale, les entreprises pionnières des énergies renouvelables... se sentent-elles tout à fait représentées par ceux qui siègent dans le collège employeurs ? Le monde associatif, si divers dans les débats régionaux, est-il simplement l'addition de l'Alliance de la planète et de France Nature et Environnement ? Comment les institutionnaliser dans le suivi ?

Au total, cinq collèges et deux ministres ont pris des mesures fortes, qu'il faut saluer – Corinne Lepage a dit qu'elle attendait depuis 25 ans une telle surprise, je suis d'accord avec ce propos. Au-delà des mesures, dont la lutte contre le CO₂ et la préservation de la biodiversité sont les grands organisateurs, il faut aussi remarquer le « renversement de la charge de la preuve », souhaité par le Président de la République, qui, s'il est vraiment décliné, est une véritable révolution juridique, aussi bien dans le débat public que dans toute la législation sur la responsabilité.

Pour le Comité 21, la satisfaction immense, grâce à la vision de Serge Antoine, d'avoir été pionnier de la méthode : nos 4 collèges préfigurent les 6 groupes du Grenelle et le travail en commun accompli depuis plus de 10 ans a été un laboratoire. Mais nous avons aussi du pain sur la planche : veiller à ce que, dans les programmes annoncés, le diable ne se cache pas dans les détails, et que les difficultés techniques ne contournent pas l'élan politique ; donner des idées au secteur du traitement des déchets, car le groupe reprend son travail ; mobiliser nos adhérents sur la recherche et la substitution, grand espoir du Grenelle ; faire comprendre que les plans climats ne sont pas des Agenda 21, etc.

Ce Grenelle de l'environnement est un succès incontesté, il est un espoir véritable, une tâche immense mais avec quand même une vraie interrogation sur les moyens dégagés pour nourrir toutes les mesures, dans un contexte de fiscalité stable, et de critères européens... à respecter !

⇒ Bettina Laville, *Conseiller d'Etat, présidente d'honneur du Comité 21 et auteur du rapport sur la transparence des consultations régionales et du forum Internet du Grenelle de l'environnement* – comite21@comite21.org

LES CONCLUSIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la base des travaux issus des 6 groupes de travail (15 juillet au 27 septembre 2007) et après la consultation internet et des rencontres régionales des différents publics (28 septembre au 19 octobre 2007), la phase de négociation du Grenelle de l'environnement s'est déroulée les 24 et 25 octobre.

4 tables rondes ont été organisées en présence des 5 collèges (collectivités territoriales, Etat, ONG, employeurs et salariés). Ces deux journées de négociations ont permis de dégager les grands axes d'action pour l'ensemble des thématiques traitées. Le 25 octobre, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a présenté ses conclusions, à l'issue de ces deux journées de négociations.

Le Comité 21 propose une synthèse de cette dernière étape en mettant en parallèle les négociations issues des 4 tables-rondes des 24 et 25 octobre et les mesures annoncées par le Président de la République.

1. Lutter contre les changements climatiques - énergie, habitat, transports, urbanisme et fiscalité et recherche

• « Moderniser le bâtiment et la ville »

Le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France (42,5% de l'énergie totale). Il est responsable de 23% des émissions nationales de gaz à effet de serre. La priorité est à la maîtrise énergétique et l'objectif fixé consiste à faire passer la consommation moyenne annuelle d'énergie primaire de 240 kWh/m²/an à 50 kWh/m².

► Les mesures :

Lancement d'un programme dans le logement neuf : tous les nouveaux bâtiments et équipements publics devront dès 2010 être construits en basse consommation (50 kWh/m²), avec l'intégration systématique d'énergies renouvelables. Pour le logement privé, articuler les constructions en basse consommation, d'ici 2020.

Dans l'ancien, lancement d'un chantier de rénovation des bâtiments existants : bilan carbone/énergie et rénovation thermique dans les 5 ans dans tous les bâtiments publics. Mise aux normes de l'intégralité du parc HLM avec une priorité aux 800 000 logements les plus dégradés. Des mécanismes incitatifs seront mis en place (rénovation du crédit impôt « développement durable », déductibilité fiscale étendue, mise en place de prêt CO₂...). La profession sera mobilisée autour de ces mesures par un grand plan de formation.

► Extraits du discours du Président de la République :

Dès qu'une alternative existe à un prix raisonnable, les appareils les plus consommateurs d'énergie seront interdits, [...] dès 2010 pour les ampoules à incandescence ou les fenêtres à simple vitrage.

Pour le seul secteur du bâtiment, nous allons créer 100 000 emplois et de nouvelles filières de formation.

• « Efficacité énergie et carbone »

L'enjeu est d'inscrire la France dans l'objectif « facteur 4 », d'augmenter la part des énergies renouvelables (augmenter de 20 millions de TEP la production d'énergie renouvelable en 2020) et de faire des économies d'énergies (bâtiment – 38% d'ici 12 ans et transport / mobilité – 20% d'ici 12 ans).

► Les mesures :

Dire la vérité sur les prix écologiques en donnant une indication à côté des prix d'achat (étiquetage des produits par la grande distribution d'ici fin 2010). Conférer un avantage compétitif aux produits vertueux en carbone et donner un prix au carbone.

La contribution climat/énergie du prix carbone se fera aux plans européen et international par la mise aux enchères des quotas d'émissions de CO₂. Cette contribution climat énergie devra répondre à un principe de neutralité fiscale. Toutes les personnes morales, privées ou publiques seront dans l'obligation de réaliser un bilan carbone.

Un programme en faveur des énergies renouvelables sera lancé pour augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production de l'énergie renouvelable d'ici 2020 ainsi qu'un programme pour la capture et le stockage du carbone. Il en est attendu une efficacité énergétique de 20 à 30%. Un programme de développement pour la capture et le stockage du carbone est également proposé (financement de la recherche et de projets pilotes). Un programme de recherche est engagé sur l'économie de fonctionnalité. Les désaccords demeurent sur le nucléaire, notamment sur la poursuite du programme EPR.

► Extraits du discours du Président de la République :

[...] création d'une taxe « climat-énergie » en contrepartie d'un allègement de la taxation du travail.

[...] toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur coût en carbone.

[...] engager un programme national des énergies renouvelables.

[...] le Gouvernement engagera un grand plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles.

Là où nous dépensons un euro pour la recherche nucléaire, nous dépensons le même euro pour la recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement.

[...] tous les ministères et toutes les administrations feront leur bilan carbone et engageront un plan pour améliorer de 20% leur efficacité énergétique.

Dans le seul secteur des nouvelles énergies, 50 000 emplois seront créés.

L'indépendance énergétique de la France va s'améliorer et nous parviendrons à réduire les factures énergétiques des ménages de presque 40% d'ici 2020.

• « Mobilité et transport »

Le secteur des transports est responsable d'une part significative de la croissance des GES en France (+18% entre 1990 et 2005). La route représente 83 % des déplacements de personnes et 86 % des transports de marchandises. Afin de baisser de 20% les émissions dans les 12 ans à venir, un changement radical de stratégie est indispensable en donnant la priorité au rail et aux voies navigables.

► Les mesures :

Les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées. 2 000km de lignes à grande vitesse seront créées d'ici 2020 en concertation, d'ici l'été 2008, avec les collectivités territoriales. Le fret ferroviaire augmentera de 25% d'ici 2012 en libérant des sillons et en créant de nouvelles lignes, en promouvant le transport combiné et en créant des autoroutes ferroviaires. L'objectif à 2020 : 2 millions de camions transférés (soit 50% du trafic). Le financement public s'élèvera à 50M d'€ pour les infrastructures et 50M d'€ pour les plates-formes de fret.

Concernant les transports urbains et périurbains, il est proposé 1 500km de lignes nouvelles de tramways ou de bus et le lancement d'un projet de rocade par métro automatique autour de Paris. Le transport aérien devra réduire de 50% ses émissions grâce au soutien du progrès technologique et de la recherche, au renouvellement des flottes et à la mise en place du ciel unique européen. Le transport fluvial et maritime se développera avec le lancement du projet de canal Seine Nord Europe et les autoroutes maritimes. Le parc automobile devra émettre en moyenne 130 g CO₂/km d'ici 2020. Une éco-pastille sur les nouveaux véhicules sera mise en place. La construction d'un marché de véhicules hybrides et électriques sera soutenue par l'Etat. Des mécanismes incitatifs seront mis en place : écotaxe sur les poids lourds, demande de révision de la directive eurovignette, étude de mise en place de taxe pour les avions de certaines lignes intérieures.

► Extraits du discours du Président de la République :

Je propose que l'on taxe les camions qui traversent la France et utilisent notre réseau routier. [...] Cette taxe servira au financement des transports collectifs.

Taxe écologique annuelle sur les véhicules neufs les plus polluants. Je souhaite que cette taxe permette de financer le retrait des vieilles voitures polluantes grâce à une prime à la casse progressive et durable pour aider au rachat de véhicule propre.

[...] priorité donnée au développement des biocarburants de deuxième génération

Dès 2009, tous les nouveaux véhicules des administrations devront être propres.

• « Urbanisme et gouvernance territoriale »

La résolution des enjeux liés à la maîtrise de l'étalement urbain, à la lutte contre l'artificialisation des terres, la destruction des paysages, la fonctionnalité des zones urbanisées... passe entre autres choses par une vision d'ensemble des quartiers et des zones d'activité, autour de transports collectifs efficaces ou encore par un meilleur contrôle des dispositions législatives, réglementaires ou financières permettant de rationaliser l'usage des équipements à l'échelle des territoires.

► Les mesures :

Le groupe a insisté sur la nécessité d'un groupe de travail pour clarifier les compétences territoriales, allant plutôt dans le sens d'un renforcement du rôle des intercommunalités. Un programme de reconquête des centres-villes en déclin ainsi qu'un plan volontariste d'éco-quartiers impulsé par les collectivités seront lancés.

Ce nouveau cadre devra inciter à une planification globale de l'urbanisation intégrant transport, espaces publics, commerce et propose de généraliser les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), en y intégrant des critères de performances énergétiques et d'émissions de GES.

Il conviendra aussi de réorienter progressivement la fiscalité locale et les incitations financières et fiscales dans le domaine du logement et de l'urbanisme vers un urbanisme plus durable qui garantisse une gestion plus économe des ressources et de l'espace.

► Extrait du discours du Président de la République :

Les documents d'urbanisme et de planification respectent le principe du maintien de la biodiversité, y compris en permettant des mesures de compensation.

2. Santé et environnement, économie de fonctionnalité, économie circulaire, déchets

Le lien entre dégradation de l'environnement et impacts sanitaires est rappelé par le groupe. L'intérêt de construire des stratégies politiques et industrielles respectueuses de l'environnement est donc rappelé.

► Les mesures :

Elles concernent au premier chef la recherche, l'innovation et la prévention. Les produits phytosanitaires contenant des substances extrêmement préoccupantes (CMR1, CMR2 et substances bioaccumulables) seront interdits à la vente dès 2008 pour un usage domestique ou dans des lieux publics.

Une politique partenariale ambitieuse de substitution et d'innovation, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, est proposée, de même que la Création de pôles interrégionaux et pluridisciplinaires de recherche.

Il est proposé, en associant toutes les parties prenantes, de définir en 2008 un Plan national Santé Environnement II (PNSE) pour la période 2009-2012 qui travaillera notamment sur les questions relatives aux impacts des nouvelles technologies et des transports. Dans le cadre de ce Plan, un programme de biosurveillance de la population est proposé afin de déterminer l'état sanitaire et d'évaluer le résultat des politiques publiques en matière de santé environnement. Afin d'améliorer la qualité de l'air extérieur, un plan particules doit permettre à la France de rentrer dans les normes de l'OMS avec comme valeur cible $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2010, qui deviendra obligatoire en 2015, soit une réduction de 30% par rapport à aujourd'hui. En combinaison avec le plan habitat et la réduction de la consommation d'énergie, la préservation de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores doit s'accompagner d'un étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration. Il est proposé un accroissement des moyens (de 150 à 450 M€) dédiés à la lutte contre le bruit des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes. Les risques émergents sont à anticiper au même titre que l'impact des nouvelles technologies (radiofréquence et nanomatériaux).

► **Extraits du discours du Président de la République :**

La priorité ne sera plus au seul traitement des déchets mais à leur prévention.

[...] interdire ou taxer les déchets inutiles comme le « suremballage ».

La priorité ne sera plus à l'incinération mais au recyclage des déchets. Il faudra prouver pour tout nouveau projet d'incinérateur qu'il s'agit bien de l'ultime recours.

[...] multiplier par cinq les crédits consacrés à la veille environnementale [sur la santé].

3. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, pratiques agricoles, OGM

• « Agriculture écologique et productive et valorisation durable de la ressource forestière »

L'enjeu est d'avoir une agriculture écologiquement productive, avec une vision à court, moyen et long terme en profitant de la force de l'ensemble agroalimentaire français pour faciliter et accélérer cette mutation. En matière de forêt et de bois, il s'agit d'encourager une production accrue qui permettra de mieux préserver la biodiversité et de favoriser les services environnementaux.

► **Les mesures :**

Le groupe préconise de structurer la filière bio pour lui permettre de satisfaire la demande intérieure avec pour objectif d'atteindre 20 % de produits bio (et de produits locaux et de saison) dans la restauration collective, d'ici 2012. Pour ce faire, il est proposé de passer en agriculture bio à 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2010 et viser 20% en 2020. 3M € annuels seront alloués à l'agence bio pour satisfaire à ces objectifs. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture bio sera doublé dès 2008.

Afin de favoriser cette agriculture écologique et productive, il est proposé la mise en place dès 2008 d'une démarche de certification environnementale volontaire des exploitations.

L'objectif est la certification de 50% des exploitations en 2012 en haute valeur énergétique (HVE) ou biologique. Le groupe propose par ailleurs de lancer dès 2008 un programme de recherche appliquée et de formation sur l'ensemble de l'agriculture afin d'améliorer les pratiques agronomiques et de contribuer à la réduction de la consommation de ressources et d'intrants.

Pour permettre un meilleur contrôle des produits phytosanitaires, il est proposé de retirer la moitié des produits pour lesquels il n'existe pas de substitution d'ici 2010, de réduire de moitié des usages des pesticides et de lancer dès 2008 un état des lieux de la santé des agriculteurs et des salariés agricoles. Afin d'améliorer la compétitivité des exploitations, une gestion rationnelle de l'énergie et de l'eau est avancée.

Sur le volet forêt, les mesures avancées concernent la valorisation locale du bois, le renforcement de la démarche de certification (100% du bois acheté par l'Etat sera du bois certifié à compter de 2010), et la reconnaissance des services environnementaux de la forêt.

• « Qualité écologique des eaux »

L'objectif affiché est de restaurer le bon état écologique des fleuves, rivières et nappes, aussi bien qualitativement que quantitativement. Cela représente une condition minimale pour garantir le maintien de la biodiversité, mais aussi la poursuite d'un développement économique maîtrisé qui n'aura pas à supporter des coûts croissants de dépollution.

► **Les mesures :**

Il est proposé d'interdire le phosphate dans les lessives d'ici 2010, de développer la récupération des eaux pluviales, de développer la réutilisation des eaux usées, de retrouver la qualité écologique des milieux aquatiques et de restaurer la continuité des écosystèmes d'eau douce.

► **Extraits du discours du Président de la République :**

Dans le respect du principe de précaution, [...] la culture commerciale des OGM pesticides [est] suspendue.

[...] plan pour réduire de 50% l'usage de pesticides, dont la dangerosité est connue, si possible dans les dix ans qui viennent.

[...] toutes les cantines publiques proposeront au moins une fois par semaine un repas issu de l'agriculture biologique.

Je m'engage à ce que les cahiers des charges de la restauration collective imposent des produits labellisés ou issus d'exploitations certifiées

[création] de la trame verte en France, et pourquoi pas en Europe, qui permettra aux espèces de se développer, de migrer et de survivre aux changements climatiques.

4. Instaurer une démocratie écologique

Suite à la réunion de ce groupe qui s'est tenue le 26 octobre, les éléments de diagnostic et de recommandation n'ont pas encore fait l'objet d'une communication officielle.

► Extraits du discours du Président de la République :

[...] pour tous les grands projets, par exemple ceux soumis à enquête publique, la décision négociée « à cinq » [syndicats, entreprises, ONG, élus et administration] se substitue à la décision administrative.

[...] donner aux organisations non gouvernementales leur place dans nos institutions, et notamment au Conseil économique et social.

[...] renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. [...] nous allons appliquer immédiatement ce principe à la politique des transports.

[...] créer un droit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise. Toutes les données, sans exception, seront désormais communicables, y compris sur le nucléaire et les OGM. Les seules limites seront le secret de la vie privée, [...] la sécurité nationale et les secrets industriels.

[...] étiquetage des produits de consommation courante pour indiquer leur coût carbone

[...] le Parlement contrôle la mise en œuvre par le gouvernement d'une politique de développement durable.

Les sciences de la nature retrouvent leur place dans l'enseignement.

[...] création de Commissions de l'environnement au sein des deux assemblées.

[...] refonder le processus de la décision publique en insufflant une véritable culture de l'évaluation. Il est tant de regrouper les 45 instances et organismes d'expertise concernés.

► Autres mesures annoncées par le Président de la République (extraits du discours) :

Au niveau français :

Un grand programme national de développement durable

Les prélèvements du Grenelle iront au financement du Grenelle

[...] un milliard d'euros sur 4 ans pour les énergies et les moteurs du futur, la biodiversité, la santé environnementale.

[...] Dès 2008, le code des marchés publics sera réformé pour les clauses environnementales ne soient plus une faculté mais une obligation

Nous donnerons plus de liberté aux collectivités locales pour décider de leur propre politique environnementale.

Au niveau européen :

Je demande la création d'une TVA à taux réduit sur tous les produits écologiques qui respectent le climat et la biodiversité.

Je demanderai que les droits à polluer soient attribués aux enchères, jusqu'à 100% si le secteur le permet.

RETOUR SUR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

1^{ère} phase : Elaboration de propositions d'actions

► 15 juillet – 27 septembre 2007

La première phase est consacrée au dialogue et à l'élaboration des propositions

Six groupes de travail ont été constitués pour préparer cette échéance. Les groupes de travail sont composés de 40 membres répartis en 5 collèges. Ces collèges ont pour vocation de représenter les acteurs du développement durable : l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés.

► 27 septembre 2007

Les 6 groupes ont remis leurs propositions à Jean-Louis Borloo.

2^{ème} phase : Consultation du public

► 28 septembre – 19 octobre 2007

18 débats en régions, un forum sur le site Internet du Grenelle et un débat à l'Assemblée et au Sénat ont été organisés.

Bettina Laville, Conseiller d'Etat et présidente d'honneur du Comité 21, a supervisé les débats.

► 23 octobre 2007

Bettina Laville a remis à Jean-Louis Borloo son rapport sur la transparence des consultations régionales et du forum Internet.

3^{ème} phase : Plan d'actions et programme

► 24 & 25 octobre 2007

Sur la base des travaux des 6 groupes et du résultat des consultations, la phase de négociations s'est déroulée en 4 tables rondes :

- Lutter contre les changements climatiques - énergie, habitat, transports, urbanisme et fiscalité et recherche ad hoc
- Santé et environnement, économie de fonctionnalité, économie circulaire, déchets
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, pratiques agricoles, OGM
- Instaurer une démocratie écologique

► 25 octobre 2007

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a clos ces journées de négociation par un discours de restitution des conclusions de ce Grenelle de l'environnement.

Les prochaines étapes

► 15 décembre 2007

Le calendrier d'actions sera découpé en 6 programmes :

- Programmes « Moderniser le bâtiment et la ville »
- Programmes « Efficacité énergie et carbone »
- Programmes « Mobilité et transports »
- Programmes « Urbanisme et Gouvernance territoriale »
- Programmes « Santé-environnement »
- Programmes « Agriculture écologique et productive, biodiversité »

15 à 20 programmes opérationnels retenus seront présentés le 15 décembre. Les comités de pilotage comprenant tous les partenaires du secteur seront créés pour suivre ces programmes. Une loi de programmation entérinant ces mesures sera ensuite discutée au Parlement début 2008.

En savoir plus sur Internet

[Site du Grenelle de l'environnement](#)

[Discours du Président de la République](#)

[Rapport de Bettina Laville sur la transparence](#)

[Site du MEDAD](#)

[Prochaines étapes du Grenelle](#)

LE COMITE 21 PROPOSE AU GOUVERNEMENT LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 NATIONAL

Le Grenelle a su mobiliser une énergie collective sans précédent autour des enjeux de l'environnement. Cette consultation « inédite » a donné les moyens à de multiples groupes sociaux et aux simples citoyens de se projeter dans l'avenir et d'émettre des propositions opérationnelles sur l'agriculture, les transports, l'énergie ou la consommation, bref sur nos modes de vie présents et futurs. Cette mobilisation a suscité d'immenses attentes.

Les conclusions des groupes de travail qui se sont réunis les 24 et 25 octobre et les décisions du Président de la République (rappel *supra*) font la preuve d'une grande richesse sur des sujets aussi importants et structurants que l'énergie, le transport, la construction, l'agriculture, la biodiversité ou la gouvernance. Il faudra désormais que le temps de débat au Parlement, puis la loi-cadre qui en sera issue, soient à la hauteur de ces ambitions collectives, reprises - pour certaines d'entre elles - par le Président de la République. Que peut-on légitimement attendre de la période post-Grenelle qui vient de s'ouvrir ?

Le Comité 21 a l'expérience de faire travailler ensemble des Collèges (entreprises, collectivités, associations, établissements publics et médias), avec des personnes qualifiées et expertes. Nous avons pour ainsi dire « rodé » la méthode-Grenelle depuis plus d'une décennie... et à ce titre nous connaissons la complexité des attentes de groupes socio-professionnels ou d'organisations très différentes ; l'écart entre les initiés au développement durable et ceux qui sont simplement inquiets de la modification des équilibres terrestres écologiques comme sociaux.

Il ne suffit pas de donner à chacun ce qu'il attend, mais bien de réconcilier l'irréconciliable. Il s'agit que les fameuses parties prenantes prennent toutes leur part, et de façon équitable, du fardeau des ruptures et des bénéfices du changement. La capacité réactive des Français donnent aussi à tous, au gouvernement comme à l'ensemble des acteurs du Grenelle, le devoir d'inventer une nouvelle citoyenneté écologique.

Il faut en premier lieu éviter le catalogue d'actions isolées et pour cela trouver la juste articulation entre prospective et action. Si toute mesure positive est bonne à prendre, elle doit néanmoins s'inscrire dans un projet cohérent, lisible et ancré dans le temps, capable d'une véritable puissance transformatrice. Le Grenelle fondera son efficacité en se projetant à l'échelle d'une génération et en pénétrant le cœur de l'économie. Quelle France voulons-nous construire à 10, 15, 20 ans ? Quelles visées en termes d'approvisionnement et de production énergétiques, de gestion des milieux naturels, de consommation ? Comment transformer le désir de consommer en besoin d'éco-produits ? Avec quelles filières répondre aux besoins locaux de performance environnementale et développer des emplois pérennes ? Avec lesquelles inscrire la France dans l'éco-compétition internationale ? Comment conforter le principe de précaution qui, loin de freiner la croissance, est un principe de dynamisme acceptable dans une société à risque ? A contrario, quels secteurs ou quelles filières, du fait de leur inefficacité ou de leur nocivité environnementale, sont vouées à décliner, voire à disparaître, et nécessitent des stratégies de diversification ou de substitution par des technologies propres ? En résumé, il est indispensable que le Grenelle aboutisse, dans ses futurs exercices, à identifier des lignes directrices cohérentes, mobilisatrices et compréhensibles de tous.

Pour édifier ce projet politique pour le développement durable, un instrument existe, déclinable à tous les échelons du territoire, ce sont les Agenda 21 dans lesquels notre pays, après avoir pris du retard, est

maintenant engagé de manière significative. 300 collectivités territoriales ont aujourd'hui délibéré un Agenda 21.

Ces Agenda 21, qui sont les résultats avérés de la démocratie participative, ont repris à l'idée de planification le souci de prospective, de cohérence et de développement, en délaissant l'aspect technocratique. Ils définissent les modalités de l'action, les moyens affectés, les acteurs associés et les critères de suivi. Chacun de ces Agenda doit en effet faire l'objet d'une évaluation et d'un retour d'information auprès des citoyens, indispensables pour l'efficacité et la légitimité de la démarche. Pour remplir son rôle démocratique, cette évaluation doit être accessible au plus grand nombre et s'appuyer sur des indicateurs agrégés, du type empreinte écologique ou indices de développement humain.

L'exercice, qui allie prospective et programme, est peu coutumier dans la sphère publique : le temps du développement durable n'est pas aujourd'hui, tant s'en faut, celui du politique. Pourtant, les retards accumulés dans de nombreux domaines - dégradation des ressources en eau, perte de biodiversité, engorgement des centres urbains et des routes, risques chimiques et agro-chimiques... ne permettent pas les demi-mesures.

Doivent être bannis le conservatisme du mythe dépassé de la croissance sans régulation ou la mystification du simple verdissement des modes de production. Pour accomplir cette tâche, le Comité 21 propose que les programmes d'actions issus de ce Grenelle et soutenus par le Président de la République, s'incarnent dans un Agenda 21 national, qui assurerait le fil rouge de la cohérence et de la lisibilité, deux mots qui reflètent, à lire ou écouter les débats, une véritable demande sociale.

Cette mue de la France passe nécessairement par le renforcement des capacités des acteurs : responsables administratifs et territoriaux, dirigeants, syndicats et salariés, citoyens... Au-delà des groupes de suivi annoncés, c'est à travers cet Agenda 21 national que le Grenelle pourra produire les indispensables mesures concernant l'éducation et la formation dont tous s'accordent à dire qu'elles furent trop peu présentes dans le Grenelle. C'est à ce prix que la part de la population qui dispose des compétences techniques et culturelles, pourra se développer.

L'Agenda 21 national garantira ainsi la bonne fin de toutes ses décisions. Pour ce faire, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des leviers susceptibles de contribuer à la conception et à la réussite des plans d'action. Il offre un nouveau type de contrat entre l'Etat et les acteurs socio-économiques, qui dépasse les accords traditionnels entre l'Etat, le marché et les syndicats. Dans son discours, le Président de la République a lui-même appelé de ses vœux « Un grand programme national de développement durable ».

L'Agenda 21 est déjà adopté par plusieurs pays du Nord de l'Europe et, à l'échelle des territoires, par quasiment toutes les grandes métropoles européennes. A l'échelle du pays, il apporterait un signal fort aux Français mais aussi à l'Europe, dont la France assure la présidence au 2^e semestre 2008, sur la volonté du Président de la République et du Gouvernement de rompre avec une organisation périmée et destructrice et de jouer un rôle déterminant dans la construction d'une société moderne, responsable et compétente.

⇒ Eric Guillon - comite21@comite21.org

⇒ Anne-Marie Sacquet - sacquet@comite21.org

Comité 21 - 132 rue de Rivoli - 75001 Paris
tél.: 01 55 34 75 21 - fax : 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org - www.comite21.org